



Bulletin municipal – 1^{er} semestre 2021

Chastel-Nouvel

AU SOMMAIRE

Édito (p.2)

Page facebook : Le Chastel, la vie au naturel (p.3)

Lumière sur la fibre (p.3)

Le budget (p.4)

Les élections départementales (p.4)

Travaux en régie (p.5)

Les élections régionales (p.5)

La parole aux écoliers (p.6 et 7)

Aménagement de la place de l'Église (p.8)

Aménagement RD 806 (p.8)

CCAS (p.9)

Point d'étape sur la MAM (p.10)

Climatisation de la salle intergénérationnelle (p.10)

Village où il fait bon vivre (p.11)

Mairie - Rue Principale - 48000 CHASTEL-NOUVEL

☎ 04 66 49 04 33

✉ mairie.chastel-nouvel@wanadoo.fr

🌐 www.chastel-nouvel.fr

Mesdames, Messieurs,

Voici maintenant un an que le conseil municipal est en place. Malgré la situation sanitaire, nous nous efforçons d'être à vos côtés et de répondre à vos attentes légitimes avec l'aide de l'ensemble du personnel communal. En cette période si particulière qui nous prive de notre art de vivre et du lien social traditionnel, notre nouvelle équipe s'est adaptée pour rester au plus près des besoins des habitants et des associations qui gardent toute leur motivation pour proposer de belles animations. L'engagement de l'ensemble des élus pour agir dans le sens de l'intérêt général et du meilleur service rendu nous permet de pouvoir réaliser certains projets très importants pour une commune qui compte un peu moins de mille habitants où tout n'est pas possible tout de suite.

Lors du conseil municipal du 8 avril dernier, nous avons voté le budget pour l'année 2021. Ce vote détermine le financement des projets pour l'année à venir. Vous trouverez dans ce bulletin, outre les informations pratiques habituelles, un article détaillé sur les finances de notre commune. Les ressources sont contraintes, mais nous pouvons nous réjouir de ne pas avoir augmenté les taux de fiscalité communaux et ce, depuis sept années consécutives, récompense d'une gestion maîtrisée. Notre programme d'investissement est ambitieux mais essentiel pour le développement de notre commune et la sécurité de ses habitants. La volonté principale affichée à travers ce budget est celle de poursuivre nos investissements en vue d'améliorer les infrastructures de la commune, en particulier la voirie et l'accès à nos lieux de vie, multiservices, équipements sportifs et des salles municipales. Par ailleurs, afin de lutter contre les épisodes de canicule de plus en plus récurrents, la salle intergénérationnelle est à présent dotée d'un système de climatisation pour accueillir et protéger les personnes les plus vulnérables.

Le travail municipal se poursuit et je suis très heureux de vous annoncer la mise en œuvre de deux projets conséquents.

Le premier est l'aménagement de la place de l'église avec la mise en sécurité des usagers et la réfection complète de la chaussée pour traiter les nuisances liées à l'écoulement des eaux pluviales.

Le second, d'un montant plus élevé, est attendu depuis plusieurs années par l'ensemble de la population, il s'agit de l'aménagement de la RD 806 sur la traversée du Chastel-Nouvel. En effet, nous nous devons d'attendre l'aval technique du Conseil Départemental qui est propriétaire de la voie mais également de valider le financement avec l'ensemble des partenaires, sans qui nous ne pourrions pas réaliser ce type de projet. J'en profite pour remercier l'État, la Région Occitanie, le Conseil Départemental de la Lozère et le Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Lozère pour leurs aides financières précieuses et indispensables. Je remercie également les riverains qui ont bien voulu nous céder du terrain pour permettre cette réalisation. D'ici quelques mois, les piétons pourront emprunter cette voie en toute sécurité, et les enfants en particulier y trouveront une nouvelle autonomie pour les déplacements vers les écoles ou leurs activités extra-scolaires. Vous trouverez le détail de ces deux projets dans ce bulletin.

Je tiens à souhaiter la bienvenue aux nouveaux arrivants sur notre commune, notre territoire possède un caractère rural et naturel idéal pour accueillir les familles dans de bonnes conditions. Je rappelle à tous que ce cadre exceptionnel est fragile et que nous devons le respecter et le préserver pour permettre aux générations futures de continuer à apprécier les richesses de notre belle commune.

Je profite de l'arrivée des beaux jours, période propice à la détente qui nous laisse espérer et nous permet de mieux affronter les difficultés, pour vous souhaiter à toutes et à tous un excellent été. Bonne lecture !

Très cordialement,

Didier BRUNEL

C'est un vent de nouveautés qui souffle sur la commune en 2021. Après la modernisation du site internet en début d'année, Le Chastel-Nouvel fait son entrée sur les réseaux sociaux et possède désormais sa page Facebook.

Administrée, animée et modérée par la commission communication, vous y retrouvez toute l'actualité de la commune, les informations pratiques et les différents événements organisés.

Pourquoi ?

Pour plus de réactivité, d'interactions et d'accessibilité...

Vous avez la possibilité de recevoir des notifications pour être averti, en temps réel, des nouvelles publications en cliquant sur "j'aime" ou en vous abonnant (*gratuitement*) à la page.

Vous ne possédez pas de compte Facebook ?

Pas de panique, vous pouvez consulter la page librement en tapant www.facebook.com/ChastelNouvel48 ou retrouver le fil d'actualité sur le site www.chastel-nouvel.fr

À vos souris, smartphones, rejoignez-nous !!!



LUMIÈRE SUR LA FIBRE

Chargée de développer la fibre, la société ALLiance Très Haut Débit va intervenir sur notre commune.

À ce jour, le choix de l'implantation des futures armoires de distribution a été effectué : une première, route d'Alteyrac, desservira essentiellement la partie sud du bourg et Alteyrac ; la seconde, place du 11 novembre 1918, alimentera Le Cruzet et le reste du village. Ces deux armoires seront distribuées depuis Balsièges. Les autres hameaux seront raccordés depuis l'armoire implantée au Can de la Roche, elle-même alimentée depuis Rieutort-de-Randon.

Le coût de la construction du réseau est de 76 € par prise (une par logement). La commune finance la moitié de ces travaux pour un montant de 16 558 €, l'autre partie est prise en charge par le département.

Le calendrier annoncé par les services du département est le suivant :



Pour connaître l'avancée des travaux, ou savoir si votre résidence est éligible, nous vous invitons à vous rendre sur le site www.alliancetrashautdebit.fr. Pour information, il peut exister un décalage de temps entre l'éligibilité à la fibre sur cette cartographie et l'éligibilité chez l'opérateur choisi. Si votre résidence n'est pas répertoriée, vous devrez vous rapprocher de Lozère Numérique pour le signaler. À noter, la liaison entre la limite de propriété et votre box est à la charge du titulaire de l'abonnement.

À ce jour, seul l'opérateur Orange est opérationnel sur notre département. Bouygues télécom devrait être présent dès l'été 2021, Free devrait arriver sur le marché par la suite, pour SFR rien n'est engagé pour le moment.

Lozère numérique
☎ 04 66 49 66 66 - ✉ numerique@lozere.fr

LE BUDGET

Le budget 2021 a été voté à l'unanimité lors de la séance du 8 avril 2021. Cette année encore, le Conseil Municipal a renouvelé sa politique de ne pas augmenter ses taux d'imposition concernant les taxes directes (taxe foncière sur propriétés bâties et non bâties). Toutefois avec la disparition de la taxe d'habitation, et par conséquent la fusion des taxes départementales et communales, nous pourrions constater sur l'avis d'imposition 2021 un taux plus élevé qui passe de 12 à 34.84%.

Budget de la commune



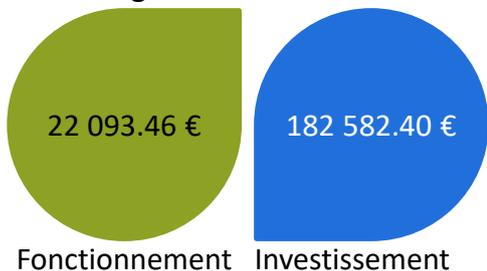
Les principales dépenses inscrites au budget sont : l'aménagement de la RD 806, l'acquisition du camion et du matériel de viabilité hivernale, l'aménagement de la place de l'Église, l'entretien de la voirie et la fibre optique.

Budget de l'eau (hors assainissement)

Les opérations d'investissement portent sur le projet d'aménagement de Coulagnet (phase d'étude) et sur la réalisation et l'extension du réseau d'eau potable.



Budget du Multiservices



Fonctionnement Investissement

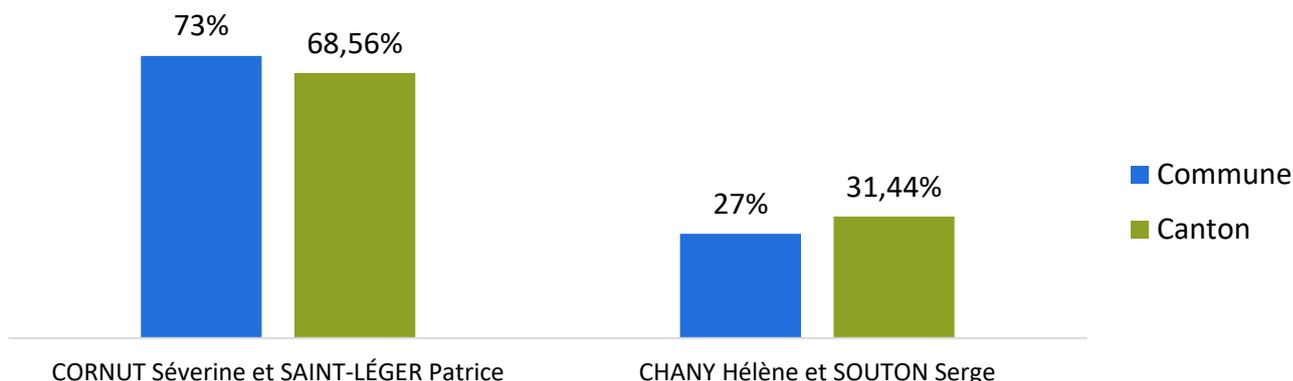
L'investissement correspond au reste à réaliser, c'est-à-dire au paiement de la fin des travaux.

Les subventions aux associations

Malgré une vie associative au ralenti, la municipalité a eu la volonté de soutenir les associations en maintenant intégralement les subventions. Le montant global pour 2021 s'élève à 15 225 euros.

LES ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES - CANTON DE SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE

Le 20 juin ont eu lieu les élections départementales. Sur 705 inscrits sur les listes électorales pour la commune de Chastel-Nouvel, 327 administrés se sont rendus aux urnes et 290 se sont exprimés. Ci-dessous, les résultats obtenus sur notre commune ainsi qu'à l'échelle du canton.



TRAVAUX EN RÉGIE

L'hiver dernier, en raison des problèmes techniques de notre « vieux » camion, le travail de déneigement a été rendu plus difficile qu'habituellement pour nos employés et élus qui y consacrent de longues heures. Nous saluerons avec plaisir l'arrivée du nouveau camion qui devrait être disponible l'hiver prochain !

Dès le début du printemps, Christophe SEGUIN s'est attelé au nettoyage de l'ensemble des rues de nos hameaux. Ce grand « toilettage » de longue haleine a été réalisé avec minutie, patience et complété par le fauchage tout au long de nos nombreux kilomètres de chemins et routes.



Afin d'installer agréablement et en toute sécurité la balançoire prise en charge par le CCAS, nos employés municipaux se sont consacrés à un important travail d'aménagement allant de la rue du Couderc (à l'angle du Square du 19 mars 1962) jusqu'à la MAM en longeant L'Écoline.



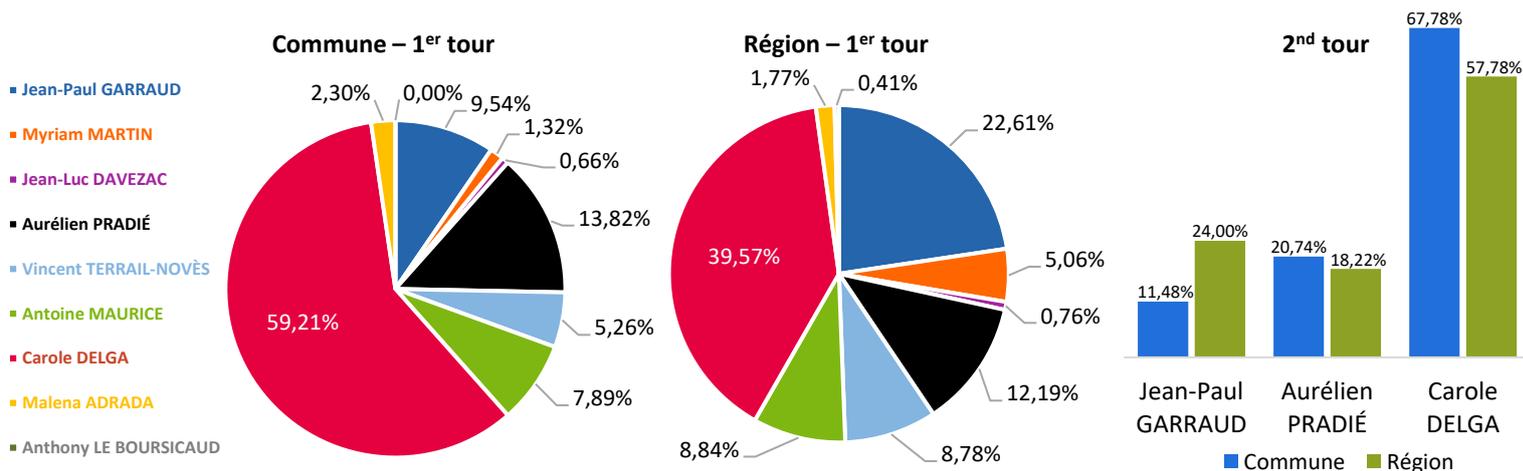
Après avoir nivelé l'ensemble du terrain, une plateforme spécifique et répondant aux normes de sécurité a été mise en place. Un mur de soutènement, rehaussé d'un grillage rigide, séparant cet espace et le terrain voisin, a été réalisé en utilisant de grosses pierres afin de rester en harmonie avec l'ensemble des réalisations locales.

Une fois la pelouse semée, il n'y avait plus qu'à attendre pluie et soleil nécessaires à la germination et la pousse avant d'installer les accessoires du portique : balançoire, nid d'oiseau, et de laisser l'accès à ce nouvel élément de jeu complétant cet espace de plus en plus fréquenté et tant apprécié de tous.

Les compétences multiples des employés communaux permettent, en effet, la réalisation de nombreux travaux en régie, ce qui entraîne d'importantes économies financières et des délais réduits pour l'exécution de certains projets. Ces travaux spécifiques s'ajoutent aux nombreuses tâches qui leur sont confiées au quotidien (maintenance de l'école, de la bibliothèque, des logements communaux, voirie, entretien général, fleurissement et arrosage, entretien terrain de foot et des aires de jeu...)

LES ÉLECTIONS RÉGIONALES

Les 20 et 27 juin ont eu lieu les élections régionales. Pour le 1^{er} tour, 315 administrés se sont rendus aux urnes et 304 se sont exprimés. Pour le second tour, 277 administrés se sont rendus aux urnes et 270 se sont exprimés.



Cette année, à L'Écoline, un projet autour des abeilles a été mené dans toutes les classes. Recherches documentaires, ateliers, visite d'un apiculteur ont enrichi le projet. Enfin, en lien avec le SDEE, une ruche a été décorée par les élèves et sera installée sur le site du Rédoundel.

La morphologie des abeilles

Par la classe des GS/CP

L'abeille est un insecte.

Raphaël

Elle a trois parties.

Liam

Elle a une tête, un thorax et un abdomen.

Calie

Elle a deux antennes.

Lilou

Elle a six pattes.

Sam

Elle a deux mandibules.

Sarah

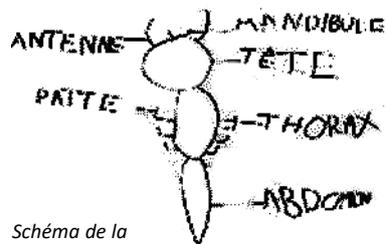


Schéma de la morphologie d'un insecte

Elle a 4 ailes : deux grandes et deux petites.

Jonas

L'abeille a cinq yeux : un de chaque côté et trois derrière les antennes.

Louis

Elle a un dard.

Lily

Sa couleur est souvent noire et jaune.

Marceau

L'abeille bourdonne.

Lucas

Il existe 20 000 espèces d'abeilles.

Nolan

L'abeille « danse » pour expliquer aux autres où trouver des fleurs à butiner.

Gauthier



La vie de la ruche

Par la classe des CE

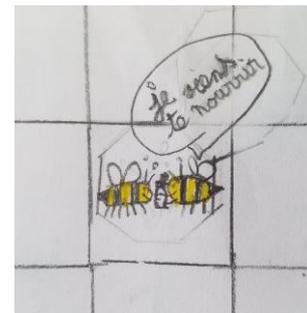
Dans la ruche, il y a une reine, des faux bourdons et des ouvrières.

Les abeilles ont plusieurs métiers : nourrice, nettoyeuse, bâtisseuse, gardienne, ventileuse, butineuse.

Les gardiennes protègent la ruche des ennemis, elles les reconnaissent grâce à leur odeur.

Les ventileuses battent des ailes pour rafraîchir la ruche.

Le dernier métier de l'abeille est butineuse, elle va chercher le pollen pour en faire du miel.



La récolte et la fabrication du miel

Par la classe des CM

Les abeilles butineuses récoltent le pollen et le nectar des fleurs, elles utilisent ce dernier pour fabriquer du miel. À l'entrée de la ruche, elles le transmettent de bouche en bouche aux ouvrières qui le donnent à leur tour jusqu'à ce qu'il soit déposé dans une alvéole. Le nectar est devenu miel grâce à leur « salive ».

Les abeilles le recouvrent d'une fine couche de cire pour le conserver. Pendant plusieurs mois, elles s'en serviront pour se nourrir ou l'apiculteur le récoltera. Il fera attention à ne pas tout prendre pour que la colonie puisse survivre. Avec un couteau spécial, il enlève la cire, la fait fondre et l'amène dans une coopérative qui fabrique des feuilles avec des motifs hexagonaux.

Elles seront placées sur des cadres dans des ruches pour que les abeilles « étirent » la cire et fabriquent ainsi de nouvelles alvéoles. L'apiculteur place le cadre dans un extracteur qui va récupérer le miel ; il le nettoie et le met en pots. Cet aliment peut se conserver indéfiniment dans de bonnes conditions, il sera encore comestible même s'il perd un peu de saveur.



Rencontre avec l'apiculteur

Dictée à l'adulte par la classe des TPS/PS/MS

Le vendredi 7 mai, un apiculteur est venu pour nous parler des abeilles. Il nous a montré des abeilles et la reine, des alvéoles, du pollen. L'après-midi, nous sommes allés voir les abeilles dans la ruche. Nous étions protégés sous une tente. Il y en avait beaucoup. Pour les prévenir, l'apiculteur les enfumait.



Le 100^e jour d'école à La Farandole

Depuis plusieurs années à l'école La Farandole, on célèbre le centième jour de classe. Cette journée arrive au terme d'un travail quotidien en CP-CE1. Un rituel intitulé « Chaque jour compte » qui comprend diverses manipulations autour des nombres.

La parole est donnée aux élèves qui racontent cette journée qu'ils ont vécue le 26 avril 2021 à l'école.

Alexis et Aurélien ont aimé le 100^e jour d'école parce qu'ils ont fait plein d'activités sur le nombre 100 et que chaque année les défis sont différents. Cette année, nous avons réalisé une fresque collective avec les mains de tous les enfants de La Farandole, nous précise Lyséane.

C'est avec un grand plaisir que les élèves CP-CE1 ont lancé des défis aux autres classes, d'après Luna.

En CE2-CM il y en avait pour tous les goûts selon Myriam, des maths et du français. Le plus difficile, selon Adrien, a été de trouver 100 adjectifs. Le défi que Justin a préféré est celui des 100 calculs. Tiago a apprécié de travailler dans la bonne humeur.



En CP-CE1, la décoration des cupcakes avec 100 paillettes a été le défi qui a connu le plus de succès (pour Mickaël et Antonin), devant la recherche de 100 noms et 100 verbes pour Naélys et Lucie.

Pour les plus petits de l'école, un de leur défi a consisté à décorer et coller les fleurs sur l'arbre aux 100 fleurs, c'est d'ailleurs ce qu'a préféré Clément. Quelle fierté pour Lizie et Noémie de parvenir à réaliser avec Elio une tour de 100 gobelets !



Tom, Zoé, Inès et Elio ont adoré prendre la pose dans le cadre photo du 100^e jour.

La classe de CP-CE1 a circulé dans l'école pour admirer le travail des autres élèves et valider les défis qui sont affichés dans l'école.



Pour clôturer la journée rien ne vaut un bon goûter tous ensemble dans la cour avec des gâteaux en forme de 100, élu à l'unanimité meilleur moment de la journée selon les petits et les grands !

AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE L'ÉGLISE

Nous vous avons informés dans le précédent bulletin municipal, qu'une réflexion était portée sur l'aménagement de la place de l'Église. Lors de la phase d'étude du projet, il a été diagnostiqué une fissure importante sur le réseau d'eau pluviale busé, représentant un risque d'affaissement de la chaussée.



D'une grande complexité technique due à la topographie des lieux, plusieurs études ont été nécessaires. Les travaux comportent la mise en conformité du réseau d'évacuation des eaux usées et la reprise du réseau d'eaux pluviales, plus adapté aux phénomènes météorologiques de plus en plus virulents. Ces travaux seront complétés par l'enfouissement d'une partie des réseaux électriques et télécom afin de rendre le lieu plus agréable.

Concernant l'aménagement de surface, un rond-point, identique à ceux existants dans le village, sera réalisé pour sécuriser et canaliser les 700 véhicules empruntant quotidiennement ce secteur. Il est également prévu une réorganisation du stationnement.

La mobilité douce est, elle aussi, intégrée dans le projet par la création d'un cheminement piéton depuis le trottoir existant dans la Rue Principale, et débouchera sur un jardin public ombragé et aménagé en lieu et place du jardin de l'ancienne école publique.

La place de l'Église, lien incontesté entre le fort et le centre du village, nécessite un aménagement pour la rendre plus sécurisée, fonctionnelle et conviviale. Dans le cadre d'un projet scolaire, en lien avec le CAUE, le cycle 3 de L'Écoline, a participé, à une réflexion pour l'aménagement de cet espace. Un compte rendu a été fait en mairie par les enfants et certains points ont été retenus.

Il a été décidé d'inscrire ces travaux dans le cadre du programme voirie 2021 porté par le département et le SDEE. Afin de réduire le coût d'un tel aménagement, un maximum de travaux sera réalisé en régie par les agents municipaux.

Au vu de l'urgence, les travaux seront réalisés cet été. Nous avons conscience des gênes occasionnées sur la circulation. Une déviation sera mise en place pour permettre à chacun de se déplacer en toute sécurité.

AMÉNAGEMENT RD 806



C'est avec un plaisir non dissimulé que nous vous annonçons le démarrage des travaux d'aménagement et de mise en sécurité de la traversée du Chastel-Nouvel à l'automne. À force de persévérance, ce projet, tant attendu de tous depuis des années, d'un montant de 1 800 000 euros, a pu voir le jour grâce au soutien de nos partenaires financiers : l'État, la Région, le Département et le SDEE.

Cet aménagement sera réalisé en amont de l'hôtel-restaurant "La Baraque" jusqu'au lotissement "Les Terrasses du Chastel", sur un linéaire de 1,4 kilomètres. Les travaux comprennent, principalement, la réalisation de cheminements piétonniers, de plateaux ralentisseurs, de passages piétons et la mise en place d'éclairage public.

En raison de l'importance du coût de l'opération, ces aménagements seront réalisés sur deux exercices budgétaires. **La première tranche des travaux** comprendra les zones de la Baraque du Chastel au carrefour d'entrée du bourg et du multiservices au lotissement Les Terrasses du Chastel. **La seconde**, prévue au printemps 2022, concernera le carrefour d'entrée du bourg jusqu'à l'accès du multiservices "Le Chastellois".

Notre commune aura enfin une entrée marquée en agglomération sur la route départementale 806. Pour la sécurité de tous, cela comprend également, l'abaissement de la vitesse à 50 km/h avec des tronçons à 30 km/h sur les passages surélevés.

Les travaux d'aménagement perturberont la circulation pendant plusieurs mois, nous comptons sur votre compréhension.

Dans le cadre des réunions semestrielles, les membres du CCAS réunis le 15 avril 2021 ont abordé plusieurs sujets :

LE BUDGET

Lors de cette séance, le compte administratif 2020 a été voté. Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 5 093,61 €, les dépenses de fonctionnement à 2 486,28 €. Le résultat définitif est de 5 381,24 €. Le budget primitif 2021 a lui aussi été voté ; 7 800,00 € pour le fonctionnement recette et dépenses et 5 265,02 € en investissement recettes et dépenses.

LA BALANÇOIRE

La première balançoire communale a été installée au square du 19 mars 1962 entre l'école publique « L'Écoline » et la MAM « Les Boutons d'Or ». Le CCAS a pris en charge l'achat de la balançoire pour un montant de 4588,80 € TTC. La dalle béton et le revêtement en sol amortissant homologué, un travail très technique, ont été réalisés par les employés communaux.

LA VACCINATION

Les membres du CCAS ont pris contact avec chaque administré de plus de 75 ans inscrit sur la liste des personnes vulnérables. Cette démarche a eu pour but de repérer si certaines personnes rencontraient des difficultés pour s'inscrire à la vaccination contre la covid-19 : les inscriptions étant principalement accessibles par internet. En collaboration avec l'ARS (Agence Régionale de Santé), neuf personnes ont été accompagnées dans la démarche et ont pu se faire vacciner.

LES « PETITES ATTENTIONS »

Comme chaque année, les élèves de CM2 de L'Écoline et de La Farandole ont reçu une attention du CCAS. Cette rencontre, attendue par les élèves, signe leur départ de l'école primaire. Un coffret compas et une calculatrice leur ont été remis. Nous leur souhaitons de bonnes vacances et surtout une très bonne rentrée au collège.



Les CM2 de L'Écoline



Les CM2 de La Farandole

À partir de 80 ans, les aînés reçoivent, le mois de leur anniversaire, un cadeau. Cette année, un panier garni, composé de produits locaux et frais, est confectionné par « Le Chastellois ». C'est l'occasion d'organiser une rencontre, dans le respect des mesures d'hygiène et des gestes barrières. Ce moment est très apprécié de tous.

LE REPAS ET LES ACTIVITÉS

Le repas des aînés organisé habituellement en fin d'année reste en suspens. Il se concrétisera, nous l'espérons, en fonction des nouvelles directives gouvernementales. Il en est de même pour le spectacle que le CCAS souhaite proposer aux enfants de la commune.

L'assouplissement des restrictions a permis à l'association Arcopred, en collaboration avec L'Amitié Chastelloise et le CCAS, d'organiser un ciné-débat à destination des plus de 65 ans. Jeudi 17 juin, à la salle intergénérationnelle, 20 participants ont pu échanger, après la projection du film "Les souvenirs" de Jean-Paul Rouve, avec une conférencière sur le thème aidant-aidé, le temps qui passe... et les décisions et dispositions à prendre. Cette rencontre rentre dans un programme d'actions financé par la Conférence des Financeurs de Lozère.

POINT D'ÉTAPE SUR LA MAM « LES BOUTONS D'OR »

Depuis six mois, la MAM « Les Boutons d'Or » est ouverte aux jeunes enfants du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30, avec un mode de garde personnalisé.



Les trois assistantes maternelles, Ana, Anne-Sophie et Huguette sont ravies de proposer leurs services dans ces nouveaux locaux adaptés aux bébés mais également aux plus grands, pour la satisfaction de tous.

Elles animent de nombreux ateliers sur les thèmes : créativité, musique, motricité, lecture et organisent des sorties extérieures dans le village et à la bibliothèque.

Pour les parents qui le souhaitent, elles confectionnent les repas, tous les jours, avec des produits frais.

Durant la période de confinement au mois d'avril, la MAM est restée ouverte avec un accueil limité à dix enfants.

Lors de son ouverture, les assistantes maternelles de la MAM accueillaient 6 enfants. À ce jour, ce sont 16 enfants qui sont inscrits à différents horaires dans la semaine. La capacité maximale d'accueil simultanée est actuellement de 12 enfants.

Dans le cadre du programme Premières Pages, financé par le département et en collaboration avec la médiathèque départementale et la bibliothèque municipale, la conteuse de l'association « Les Mots Dits », Brigitte Beaury, est intervenue à la MAM mardi 9 mars.

À cette occasion, les enfants accueillis chez les assistantes maternelles de la commune, ont été invités pour partager ce moment de rencontre et de convivialité autour du livre.



À noter : quelques places sont encore disponibles. Pour plus de renseignements, vous pouvez joindre les assistantes maternelles au 04 66 41 09 10 ou par mail : mam.lesboutonsdor48@gmail.com

CLIMATISATION DE LA SALLE INTERGÉNÉRATIONNELLE

Dans le cadre de la prévention des dangers liés à la canicule, la municipalité a eu la volonté de proposer un lieu rafraîchissant, aux habitants les plus fragiles, lors des épisodes de fortes chaleurs. La pose d'une climatisation a été confiée à l'entreprise Rodier et réalisée courant mai à la salle intergénérationnelle. Une subvention, à hauteur de 25 % du coût, a été allouée par le Département. Cette démarche s'inscrit dans la préconisation faite par la préfecture envers les communes.

Selon le ministère, la canicule est définie comme un niveau de très fortes chaleurs le jour et la nuit pendant au moins trois jours consécutifs. La définition de la canicule repose sur deux paramètres : la chaleur et la durée.

Lors de l'activation du niveau trois du plan canicule, le maire doit identifier tous les lieux publics climatisés sur le territoire de sa commune, qui pourront être réquisitionnés à destination des personnes fragiles.

Nous vous rappelons que les recommandations sanitaires lors d'épisodes de fortes chaleurs sont de passer « au moins trois heures par jour dans un endroit frais et se désaltérer régulièrement ».



Notre commune fait partie du palmarès 2021 de l'association Villes et Villages où il fait bon vivre. Dans ce classement sur 34 837 communes éligibles, seules 3 134 ont été distinguées. Le Chastel-Nouvel est le seul village de notre strate à être classé au niveau départemental.

Ce palmarès est établi suite à un sondage sur les priorités des Français.

Sources : villesetvillagesouilfaitbonvivre.com

Classement du Chastel-Nouvel



National

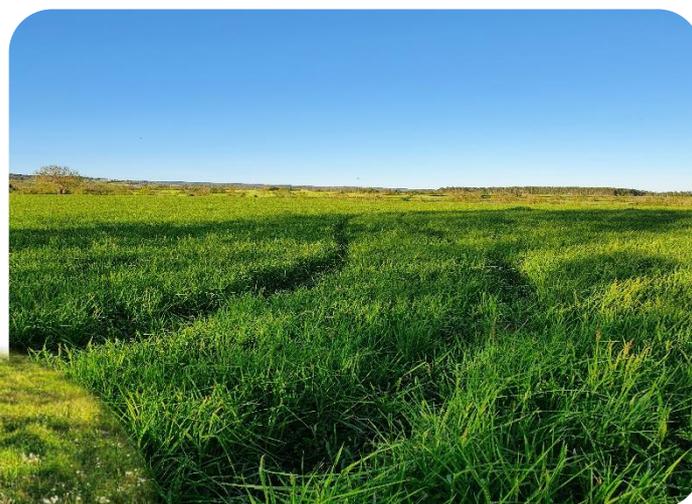


Départemental

Notre beau territoire compte quarante kilomètres de voirie communale. Cet atout permet de pouvoir se promener à la campagne, et de s'évader au grand air. En fonction de la balade, de nombreuses vues et perspectives se dessinent, la nature est reine.

Néanmoins, il reste fondamental de respecter les parcours et de se promener uniquement sur les chemins communaux.

De plus en plus d'usagers, à pied, à vélo, à moto et même en voiture pénètrent sur des terrains privés clôturés ou non. Cela engendre des désagréments pour l'élevage, les cultures, ou encore le respect de la vie privée.



Il est assez fréquent de rencontrer, en plusieurs endroits de nos belles forêts, des dépôts sauvages de particuliers ou bien même d'entreprises qui n'ont aucun scrupule à abandonner les restes d'un chantier à la clairière d'un bois. Cette situation a engendré le dépôt d'une plainte de M. le Maire auprès de la gendarmerie. Après enquête diligentée par les militaires, le responsable a été identifié et condamné, en mars dernier, par le tribunal à remettre les lieux en état, seule exigence de M. le Maire, et à une amende de 600 €. Ce type d'amende peut aller jusqu'à 1 500 €.

Il y va de l'intérêt de tous de respecter notre environnement tant en pleine campagne qu'à proximité de nos habitations en prenant soin de déposer nos déchets dans les containers. Les déchetteries de proximité sont à la disposition de tous pour tout autre détrit. Au-delà de la pollution visuelle, nous nous assurerons une meilleure hygiène et plus de sécurité.

Pour garantir le « bien vivre ensemble » et pour que la commune reste un village où il fait bon vivre il est essentiel de faire preuve de respect et de civisme.

HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Secrétariat de Mairie : lundi - mardi - mercredi - vendredi : 8 h - 12 h et 14 h - 17 h

Bibliothèque municipale (Horaires d'Été du 7 juillet au 30 août) : lundi : 16 h – 18 h, mercredi et samedi : 10 h – 12 h

Agence Postale communale : lundi et jeudi : 14 h 15 - 16 h / mardi et vendredi : 8 h - 11 h / mercredi : 15 h - 18 h

Permanence de Monsieur le maire : tous les vendredis : 14 h - 18 h

DON DU SANG

Le 12 avril 2021 a eu lieu la quatrième collecte de sang à la salle intergénérationnelle. Cette opération a été satisfaisante, 42 personnes y ont contribué. Le 24 juin, une nouvelle collecte de sang a eu lieu avec 34 personnes présentes. Nous remercions la population pour sa participation. Les besoins en sang sont importants. L'EFS lance un appel d'urgence à la mobilisation et rappelle qu'il est possible de donner son sang après une injection de vaccin contre LA COVID-19 sans aucun délai.



PANNEAUX DE SIGNALISATION



Il est nécessaire que les propriétaires d'animaux respectent quelques règles de vie en communauté, pour que nos amis à quatre pattes soient acceptés de tous.

Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, les animaux domestiques, même tenus en laisse, sont interdits dans le jardin de jeux (Square du 19 mars 1962) et sur le terrain multi activités (Aire del Deyme).

Ces espaces, dédiés à des moments de détente pour les familles, sont également interdits aux véhicules motorisés (motos, scooters...).

Des panneaux de signalisation vont être posés aux abords des lieux concernés.

OPÉRATION « FLEURS POUR LES ENFANTS »

Les fleurs du village ont été achetées chez un pépiniériste local, partenaire de l'association Kiwanis Club Mende - Les Sources, qui a sollicité cette année la commune. Cette association œuvre principalement dans le domaine de l'enfance. Une partie du montant des achats est versée au bénéfice de l'association. En remerciement de notre participation, des bandes dessinées ont été offertes aux écoles et à la bibliothèque municipale.



ÉTAT CIVIL

DÉCÈS

Odette TICHIT (84 ans)
née BROS

Jean-Claude GALERA (67 ans)

Jean BRAGER (74 ans)

Jean-Jacques ARNOUX (71 ans)

Lucienne CLADEL (82 ans)
née AMAT

... Nos peines

NAISSANCES

10 février :
Marin DOS SANTOS

7 avril :
Ysia DIOUF

... Nos joies

MARIAGES

24 avril :
Amandine LANGE
& Thierry GAUGAIN

26 juin :
Flora NICOL
& Joris DELHOUSTAL

... Nos félicitations